

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 9 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 9 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 22 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Clara METIVIER, Emilie DEFOND, Serge MORICE, Arnaud BOUTTET, Fabien NAVET, Jeannine CIBOIRE, Patrick GUILLIER de SOUANCE

ABSENTS EXCUSES : Thomas LECOSSAIS pouvoir à Arnaud CHANDAVOINE, Guillaume POTEL

Secrétaire de séance : Jacqueline LAURENT

Ordre du jour :

- Modification de la convention de mise à disposition du plan d'eau
- Questions diverses

Lu et approuvé sans observation, le procès-verbal de la réunion du 19 décembre est soumis aux signatures de Madame le Maire et du secrétaire de séance.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PLAN D'EAU

Madame le Maire rappelle qu'une délibération en date du 16 novembre 2022 avait été prise sur les termes et la signature de la convention de mise à disposition du plan d'eau communal avec Mme AUGÉ.

Il est nécessaire d'effectuer des modifications concernant le nom du gérant et la date d'effet. En effet Mme AUGÉ a créé une société pour la gestion du plan d'eau communal dénommée « SAS L'HERMINETTE ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Annule la délibération n° 2022-52**
- **Autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition du plan d'eau communal (annexe 1) avec la SAS L'HERMINETTE représentée par sa présidente Mme Marie-Hermine AUGÉ avec effet au 15 janvier 2023**

QUESTIONS DIVERSES

Il a été évoqué les sujets suivants :

- La réunion avec M. LORIETTE pour la création des panneaux pédagogiques à installer sur les chemins de randonnée et la pose d'un fléchage temporaire
- La dalle au tri sélectif
- L'ouverture du chemin dans le bois menant du Chaillois à La Haye-Godefroye
- L'éclairage public avec 1 poteau sur 2
- L'installation d'un compteur d'électricité pour la salle polyvalente
- L'acquisition d'une tondeuse d'occasion en remplacement de la tondeuse Kubota qui est hors service
- Les travaux de mise aux normes du château d'eau de Falourde et de la station de pompage du Pâty
- La rédaction du bulletin municipal
- La finition des travaux dans la maison des Associations et le ménage à faire avant le réaménagement.

Madame le Maire lève la séance à 23 h 15.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu Mercredi 8 février 2023 à 20 h 30

Le Maire de Souancé-au-Perche,
Marie-Claude RIGOT

La Secrétaire de séance,
Jacqueline LAURENT